

DGA VILLE DURABLE ET SOBRE
Département Architecture & Patrimoine
Direction du Patrimoine Immobilier

AVIS DE PUBLICITE
SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE
Exploitation de la cafétéria extérieure du Stade Nautique

Le présent avis de publicité est pris en application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que :

« Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. ».

Objet du présent avis

La Ville d'Avignon s'apprête à délivrer un titre d'occupation à un opérateur économique afin de l'autoriser à **exploiter la cafétéria extérieure du Stade Nautique pour la vente de boisson, snacking et glaces** pour les seuls usagers du Stade Nautique, mais également lors de manifestations sportives dans l'enceinte de l'équipement. La Ville d'Avignon a reçu une manifestation d'intérêt spontanée par le bénéficiaire de l'arrêté d'occupation temporaire du domaine public (n°25060001), la SARL JSB.

Caractéristiques de l'occupation

Durée de l'autorisation : 1^{er} mai au 31 aout chaque année pour la période 2026-2031.

Jours et Horaires d'autorisation :

- du 1^{er} mai au 30 juin 2026 :
- mercredi 11h30-19h
- week-end 11h-19h

-du 1^{er} juillet au 31 août 2026

- lundi / mercredi / jeudi : 14h - 20h
- mardi / vendredi : 14h - 21h
- week-end : 12h30 - 19h30

Nature de l'activité : vente de boisson (non alcoolisées), snacking, glaces.

Locaux mis à disposition : cafétéria extérieure du Stade Nautique de 26 m² comprenant un snack d'été de 15m² avec réserve de 8m², local déchets de 3,5m² et terrasse de 55m² sous pergola avec un accès direct à l'espace pelouses (plans en annexe).

Le mobilier extérieur devra être fourni par l'exploitant.

La cuisine ne dispose pas d'équipements professionnels, l'exploitant devra en faire son affaire

dans le respect de la réglementation.

Candidatures éligibles

Sont éligibles à candidater au présent Avis de publicité :

- Les associations « loi 1901 » officiant dans le domaine sportif et de loisir ;
- Les opérateurs relevant de l'économie sociale et solidaire ;
- Les autres structures économiques de droit privé exerçant leurs activités dans le domaine sportif et de loisir.

Critères de sélection

OBJET	POINTS	OBSERVATIONS
Nature et qualité des produits (Bio, local et de saison)	3	Etablir une liste exhaustive des produits proposés à la vente
Prix	4	Fournir la grille tarifaire exhaustive
Expérience du candidat sur une activité similaire	3	Mentionner les expériences passées sur la commune ou d'autres collectivités
Dispositions en faveur du développement durable	2	Ex : recyclage de l'eau, couverts réutilisables, nature des emballages

Redevance

Fixée en Conseil Municipal, elle s'élève à 2 000€ pour la période d'ouverture estivale, soit :

- Les mercredis, weekends et jours fériés en mai et juin
- 7j/7 en juillet et aout.

Liste des justificatifs professionnels à fournir

Pour candidater, chaque dossier doit comporter les documents suivants :

- Un courrier de motivation adressé à Madame le Maire et accompagné d'un dossier de présentation exhaustif permettant à la Ville d'apprécier les activités proposées en vue de répondre aux objectifs définis par le présent avis de publicité ;
- Copie pièce d'identité recto/verso (uniquement pour les commerçants en nom propre)
- La dernière version des statuts constitutifs de l'organisme candidat, datés et signés par un responsable habilité ;
- Un avis de situation au répertoire SIREN datant de moins de 3 mois ;
- Extrait du registre de commerce et des sociétés de moins de deux mois ou numéro unique d'identification délivré par l'INSEE
- La liste des membres des organes dirigeants avec noms, prénoms, coordonnées complètes et qualités au sein de l'organisme candidat ;
- Le bilan, le compte de résultat et les annexes financières du dernier exercice écoulé, approuvés par les organes de l'organisme habilités à cet effet, et certifiés, datés et signés par le responsable habilité ;
- Pour les associations : le récépissé de déclaration en préfecture de la création de

- l'association, le dernier avis de parution d'une modification au journal officiel ;
- Attestation de formation HACCP délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse
 - Attestation d'assurance responsabilité civile

Nb : seuls les dossiers complets présentés par chaque candidat seront étudiés.

Renseignements

Une visite sur site, obligatoire, devra être fixée en amont de la date limite de réception des offres, pour cela veuillez contacter :

Mr Thierry GRIMART ☎ 07.72.29.39.04

Mr Claude MALOT ☎ 07.63.21.17.58

Adresse électronique : thierry.grimart@mairie-avignon.com

Les candidats devront présenter leur dossier de candidature (en format pdf), transmis à l'adresse : contact.immo@mairie-avignon.com

Date limite de réception des offres : 09 JANVIER 2026